

Cahier des charges du circuit départemental de compétition de saut d'obstacles *du Loiret* « 45 tours saison 2022-2023 »

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du 45 Tours doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de CSO du règlement FFE, et au règlement du circuit concerné. En acceptant ce cahier des charges l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, le circuit départemental *45 tours* de CSO permet au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux division club et poney. Les épreuves se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges techniques défini par le CDE 45.

Ce circuit de CSO se dispute en individuel. Il permet aux poney-clubs et centres équestres du Loiret de former leurs cavaliers et de les préparer au mieux pour la finale nationale en juillet, au parc fédéral équestre de Lamotte Beuvron.

Lors de la dernière étape du circuit les trois premiers clubs et les trois premiers individuels des différentes catégories Club et Poney, déterminés par le cumul des points acquis selon les règles définies ci-après, seront récompensés et les premiers seront sacrés « **champions départementaux** ».

A. Ce circuit se déroule sur **5 étapes maximum coefficient 2 réparties le plus harmonieusement possible sur la saison de compétition**, à savoir entre le 1^{er} février et la clôture des engagements de l'Open de France

B. Les épreuves dressage se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges techniques défini par le CDE du Loiret et dont les principaux critères sont :

La qualité des terrains, des infrastructures (boxes, parkings, espace de convivialité, sanitaires) et de l'organisation.

C. Les épreuves supports du « 45 tours » sont :

- Club 2, 1 et Elite
- Poney 2, 1, Elite et As Poney 2

A chaque étape, des points sont attribués à l'ensemble des couples classés (1/4) et dans la limite des huit premiers de ces épreuves.

D. Pour ce circuit, un club est une structure adhérente à la FFE et qui est domicilié dans le Loiret.

E. Les logos publicitaires des clubs sur le cheval et sur le cavalier sont libres en taille.

F. Les cavaliers courent pour un seul club du Loiret par saison.

- G.** En cas de disqualification d'un cavalier ou d'un cheval, les points gagnés par l'équipe ne sont pas réattribués.
- H.** Pour prétendre figurer au classement général le club et/ou le cavalier individuel doit avoir participé à au moins 3 étapes.
- I.** A chaque étape, seuls les **5 meilleurs classements** d'un club comptent pour le classement général par équipe.
- J.** Pour établir le classement final, les 3 meilleurs résultats étapes seront pris en compte.
- K.** Les épreuves des indices GP labellisées « 45 tours » du circuit club sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France.
- L.** Un classement FFE pour le circuit club est établi par département qui prend en compte :
- 1) les 5 premiers résultats de chaque cavalier (ère) par division et indice,
 - 2) les épreuves sont ouvertes à tous les cavaliers (ères) qu'ils appartiennent ou non au département, les épreuves seront comptabilisées pour la qualification au Generali Open de France. Le coefficient 2 sera attribué dans la limite de 5 étapes par cavalier (ère), donc même ceux et celles hors du département,
 - 3) pour le championnat de France des départements, la domiciliation sportive du cavalier (ère) est déterminée par l'engageur du premier engagement sur le circuit.
- M.** Le présent cahier des charges sera mis à disposition sur le site du CDE et accessible à l'ensemble des organisateurs de compétition du Loiret. **L'acte de candidature sera transmis par mail au CDE 45.** Le choix des étapes sera effectué par la commission saut d'obstacles du CDE 45.

II. PROGRAMME

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent CDE et le chef de piste. Il doit ensuite être validé par le comité directeur du CDE 45.

Le concours doit se dérouler le dimanche impérativement.

Les épreuves ci-dessous doivent obligatoirement être programmées :

- Club 4, 3, 2, 1, Elite
- Poney 4, 3, 2, 1, Elite, As Poney 2, As Poney 1

Si le concours se déroule sur une seule piste, seules ces épreuves doivent figurer au programme. Si le concours se déroule sur deux pistes, l'ensemble des épreuves comptant pour le classement du *45 tours* doivent être programmées sur la piste principale.

Le nombre d'engagés est limité à 250 cavaliers pour la piste principale, ce chiffre est révisable en fonction de la période l'année et sur accord du CDE Loiret.

Dans tous les cas, l'organisateur doit tout mettre en œuvre pour valoriser au maximum les épreuves club labellisées :

- **Programmer les épreuves labellisées sur la plage horaire la meilleure par rapport au public,**
- **Disposer d'un podium sur la carrière de présentation,**
- **le président du concours préside la remise des prix en présence des sponsors.**

III. OFFICIELS DE COMPETITION

- Le chef de piste doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National ou supérieur. Les chefs de piste référents devront désigner un assistant de niveau club différent à chaque étape.
- Le commissaire au paddock doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

IV. SPEAKER

La fonction de speaker est à la charge de l'organisateur.

Il devra veiller à :

- Annoncer le nom du club, du coach et du cavalier ;
- Rappeler le classement provisoire des clubs avant l'étape ;
- Annoncer les étapes passées et suivantes, les classements individuels et équipes ;
- Annoncer les partenaires du circuit.

Toutes les informations nécessaires sont fournies par le CDE 45, elles seront notamment renseignées lors de la mise à jour des computers listes par le CDE 45.

VI. RECOMPENSES

Les récompenses (à minima) listées ci-dessous sont commandées par le CDE 45 et transmises directement à l'organisateur :

- Plaques et flots pour les épreuves Poney 2, 1, Elite, As Poney 2 et Club 2, 1, Elite pour les 3 premiers classés.
- Une coupe et un cadeau aux couleurs des partenaires et/ou CDE 45 pour le vainqueur de chacune de ces 7 épreuves.
- Un bon d'achat pour les trois premiers de chacune de ces 7 épreuves à chaque étape.

Le club vainqueur du circuit 45 tours se verra offrir un lot de qualité selon le partenariat contracté par le CDE 45.

Les suivants dans l'ordre du classement reçoivent une plaque et un flot pour les huit premiers classés, ou pour le premier quart si l'épreuve comporte moins de 32 partants, **à la charge des organisateurs.**

L'organisateur peut aussi avoir des partenaires qui devront être préalablement agréés par le comité directeur du CDE 45 et ainsi distribuer des lots supplémentaires.

Les récompenses sur les autres épreuves sont à la charge de l'organisateur.

Lors de l'étape ultime de ce circuit, seront récompensés, suite aux trois meilleurs scores de points, les :

- **3 premiers clubs du département 45,**
- **3 premiers individuels de chaque épreuve Club et Poney du circuit 45 tours. Les premiers seront sacrés champions départementaux.**

Les prix seront fournis conjointement par le Comité Départemental et les partenaires du circuit 45 Tours.

VII. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Les remises des prix doivent valoriser les concurrents et se tenir après chaque épreuve support du circuit en un lieu prévu à cet effet et annoncé au public. Elles s'effectuent à cheval et en tenue.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix peut entraîner la disqualification de l'épreuve par le jury et, par là même, la non-distribution des prix correspondants.

Le coach du lauréat est appelé en piste à chaque remise des prix aux cotés de l'organisateur de son représentant ou du partenaire.

VIII. REPARTITION DES POINTS

L'ensemble des points obtenus lors de l'étape finale sont doublés.

Seuls les classés (1/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

8 ^{ème}	→	1 point
7 ^{ème}	→	2 points
6 ^{ème}	→	3 points
5 ^{ème}	→	4 points
4 ^{ème}	→	5 points
3 ^{ème}	→	6 points
2 ^{ème}	→	8 points
1 ^{er}	→	10 points

De plus, un coefficient est appliqué selon les épreuves et selon le barème ci-dessous :

Club 2	→	Coef 0,5
Club 1	→	Coef 1
Club Elite	→	Coef 1,5
Poney 2	→	Coef 0,5
Poney 1	→	Coef 1
Poney El	→	Coef 1,5
As Poney 2	→	Coef 2

CDE Loiret, le

L'organisateur, le